



RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2011 B 03477

Numéro SIREN : 533 091 930

Nom ou dénomination : 66°30

Ce dépôt a été enregistré le 11/06/2014 sous le numéro de dépôt A2014/014390

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE 14390
LYON



4492935

Dénomination : 66°30
Adresse : 3 cours de la Liberté 69003 Lyon -FRANCE-
n° de gestion : 2011B03477
n° d'identification : 533 091 930
n° de dépôt : A2014/014390
Date du dépôt : 11/06/2014

Pièce : Extrait de décision(s) de l'associé unique du
30/01/2014



4492935

66°30
Société par actions simplifiée au capital de 6.000 euros
Siège social : 3 cours de la Liberté
69003 LYON
533 091 930 RCS LYON

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 30 JANVIER 2014**

L'an deux mille quatorze,
Le trente janvier,
A 12 heures,

Madame Sophie CHAPPUIS,
demeurant : 3 cours de la Liberté, 69003 LYON,

Associée unique et Présidente de la société 66°30,

I - A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Présidente de la Société, Madame Sophie CHAPPUIS, associée unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 30 septembre 2013 et a également établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

II - A pris les décisions suivantes :

- Nomination d'un Commissaire aux Comptes titulaire et d'un Commissaire aux Comptes suppléant en application de l'alinéa 3 de l'article L. 227-9-1 du Code de commerce,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

QUATRIEME DECISION

L'associée unique, après avoir constaté que la Société contrôle désormais, au sens des II et III de l'article L. 233-16 du Code de commerce, une autre société, la société CAVISKILLS, et qu'elle est tenue de désigner un Commissaire aux Comptes titulaire et un Commissaire aux Comptes suppléant, décide de nommer :

- **Monsieur Joël MANCUSO**, domicilié 4, Rue de la doua – 69100 VILLEURBANNE, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire,
- **Monsieur Thierry MANCUSO**, domicilié 4, Rue de la doua – 69100 VILLEURBANNE, en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant,

pour une période de six exercices, soit jusqu'à la décision de l'associée unique sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2019.

CINQUIEME DECISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Madame Sophie CHAPPUIS

